

# **Renseignements relatifs aux frais de déplacement hors Québec du ministre ou d'un titulaire d'un emploi supérieur**

Période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 décembre 2016

Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle

Février 2017

## Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

### Frais de déplacement hors-Québec — Canada

Exercice financier : 2016-2017  
Trimestre : Octobre à décembre

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Dates du déplacement		Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents		Accompagnateurs	
			Du	Au						Montant	Description	Nom et fonction	Total des frais (Note 1)
Laurent Lessard (Note 2)	Ministre	Assister au Conseil canadien des ministres des Forêts	6 juin 2016	10 juin 2016	Vancouver Whitehorse			192,05					
Laurent Lessard (Note 3)	Ministre	Rencontre sur l'Accord du commerce intérieur (ACI)	8 juil 2016	8 juil 2016	Toronto	738 \$							
Luc Blanchette	Ministre	Rencontre des ministres du Plan Nord	11 sept 2016	13 sept 2016	Iqaluit	3 212 \$		493,5				Fritz Lionel Adimi Conseiller politique	3 045 \$
Luc Blanchette	Ministre	Assiter au Conseil des ministres du Québec et de l'Ontario	20 oct 2016	21 oct 2016	Toronto	1 022 \$		277,26					

### Frais de déplacement hors-Québec — À l'étranger

Exercice financier : 2016-2017  
Trimestre : Juillet à septembre

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Dates du déplacement		Ville et pays	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents		Accompagnateurs		Salon d'entretien	Service d'un photographe	Service d'un interprète	Rapport de mission
			Du	Au						Montant	Description	Nom et fonction	Total des frais (Note 1)				

#### Information complémentaire

- Les montants indiqués n'incluent pas les taxes de vente.
- Note 1 : Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et les autres frais inhérents.
- Note 2 : Ce voyage a déjà été présenté au 1er trimestre. Il s'agit de coûts supplémentaires qui ont été comptabilisés au courant du 3e trimestre.
- Note 3 : Ce frais de déplacement sera assumé par le cabinet du MESI, car M. Lessard a remplacé Mme Anglade sous décret d'un Conseil des ministres (658-2016)